
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 novembre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1785

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 novembre 2022 en y retirant les points 20.037 et 20.038 et en y ajoutant les points 50.001 à 50.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1786

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1787

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1788

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 74 852,15 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien et d'inspection des systèmes d'alarme incendie et de gicleurs (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Prévention Incendie Safety First inc. (CE20 2056), majorant ainsi le montant total du contrat de 374 260,76 \$ à 449 112,91 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1227157017

CE22 1789

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à RCM Modulaire inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour l'acquisition et l'installation de bâtiments modulaires pour bureaux de chantier (lot 1) et des blocs sanitaire (lot 2) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 341 309,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19528;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 26 826,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, (lot 1 : 11 496,35 \$ et lot 2 : 15 329,85 \$);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 45 985,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour le lot 1;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de RCM Modulaire inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1227482034

CE22 1790

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023 et d'autoriser une dépense additionnelle de 43 690 \$, taxes incluses, pour le service de buanderie pour le nettoyage des couvertures offertes aux prévenus des centre opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Nettoyeurs J.E. Therrien et fils inc. (DA 205055001), majorant ainsi le montant total du contrat de 104 857 \$ à 157 285 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 8 738 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1225055002

CE22 1791

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 389 995,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1220206004

CE22 1792

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle Tacel ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des détecteurs véhiculaires, de comptage, de classification et de matériels connexes, pour les lots 1 à 3, pour une somme maximale de 4 126 355,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19322 :

Contrat no	Lot no	Montant, taxe incluses
1	1	1 595 967,98 \$
2	2	1 758 444,90 \$
3	3	771 942,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 412 635,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1228848020

CE22 1793

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., fournisseur unique, pour la mise à jour et la maintenance reliée au système intégré pour le transport de la neige (SIT-Neige), pour une période de trois ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025, pour une somme maximale de 945 489,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1225035003

CE22 1794

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 9 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) (CG22 0304) pour une période additionnelle de 36 mois, soit du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense additionnelle maximale de 8 997 431,47 \$, taxes incluses, (contrat : 8 738 737, 72 \$ + contingences : 258 693,75 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 40 553 407,34 \$ à 49 292 145,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1226634002

CE22 1795

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABM Intelligence Limited, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat de maintenance d'un système informatique pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2027, pour une somme maximale de 956 029,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1220206005

CE22 1796

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 \$ à 2 506 809,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1229563006

CE22 1797

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial, fournisseur unique, pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de Direction Solutions d'affaires - Gestion du territoire à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1225035004

CE22 1798

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de transport et d'élimination des rejets de tamisage de compost du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 209,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19590;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228326002

CE22 1799

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du projet pilote des espaces administratifs, et applicables à l'édifice Louis-Charland, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 982 727,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15844;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 409,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 345 266,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Montarville Gestion et Construction inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1227248002

CE22 1800

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 13 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 304 078,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475925;
- 2- d'autoriser une dépense de 60 815,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1228848024

CE22 1801

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9193-6690 Québec inc. (Référence Média), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2024, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 165,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19453;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1229732001

CE22 1802

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Raphaëlle de Groot, artiste (CM21 0744) visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art pour lui permettre d'installer son œuvre au MEM - Centre des mémoires montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1220552003

CE22 1803

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Consultants AMMCO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) Maximo, pour une période de quatre ans avec la possibilité de deux prolongations d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 620 290,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19460;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants AMMCO inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229756001

CE22 1804

Il est

RÉSOLU :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Colliers-Maîtres de projets inc. (CE19 0906), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1225965003

CE22 1805

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la direction des grands projets de transport en partenariat, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant le chemin de la Côte-Saint-Paul, entre l'échangeur Turcot et la rue Notre-Dame Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);

- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 144 632 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 144 632 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1225843005

CE22 1806

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19401 :

Firmes	Description	Montants (taxes incluses)
In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.)	Lot 2 - Sensibilisation et formation à la sécurité de l'information	449 478,67 \$
Levio Conseils inc.	Lot 3 : Continuité des affaires TI et reprise après sinistre des TI	495 411,64 \$
Cofomo inc.	Lot 7 : Services d'analyse de marché en sécurité TI	94 140,30 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19401 :

Firmes	Description	Montants (taxes incluses)
In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.)	Lot 1 : Gouvernance et gestion des risques TI	898 957,33 \$
Intellisec Solutions inc.	Lot 4 : Tests d'intrusion (projets et production)	592 546,66 \$
Levio Conseils inc.	Lot 5 : Architecture de sécurité TI	1 370 340,12 \$
Levio Conseils inc.	Lot 6 : Accompagnement ponctuel au plan tactique des opérations et gestion des infrastructures de sécurité	1 040 542,15 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 8 : Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI	744 624,09 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.), Levio Conseils inc., Intellisec Solutions inc. et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1229633001

CE22 1807

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal, pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, soit pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services avec un organisme sans but lucratif à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1227065002

CE22 1808

Attendu que le projet de la Ville a été retenu au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC);

Attendu que conformément au décret numéro 1437-2022 du 3 août 2022, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ont conclu l'Entente de contribution Canada-Québec visant le projet dans le cadre du FAAC, laquelle prévoit notamment le versement d'une contribution fédérale maximale de 28 000 000 \$ afin d'appuyer sa réalisation, laquelle est associée à une contribution équivalente du gouvernement du Québec;

Attendu que conformément au décret numéro 1438-2022 du 3 août 2022, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est autorisée à verser à la Ville une aide financière maximale de 56 000 000 \$ pour le projet;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la convention de subvention entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 56 000 000 \$ pour le Projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (ouvrage Turcot).

Adopté à l'unanimité.

20.021 1229569003

CE22 1809

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 22 185 744 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1224815002

CE22 1810

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe 2 du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 31 mars 2023, soit :
 - la mise en place de la gouvernance et des mécanismes d'information, de concertation et de coordination;
 - la mise en place d'un suivi des objectifs de conservation, de la biodiversité et de l'état des milieux naturels basé sur des cibles et indicateurs;et ce, dans le cadre du projet pour soutenir ses activités de conservation et de mise en valeur dans le Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;
- 2- de mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;
- 3- d'autoriser un budget additionnel revenus-dépenses de 125 000 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229648001

CE22 1811

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention avec Recyc-Québec, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour la réalisation du projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 75 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229206001

CE22 1812

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville de Montréal vend à Cobalt Capital inc., à des fins de développement d'un projet commercial et résidentiel, un immeuble d'une superficie de 434,8 mètres carrés, situé au 8615, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 2 244 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 612 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1228290009

CE22 1813

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, moyennant un loyer total de 28 602,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1229653002

CE22 1814

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins communautaires, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2023, pour un loyer total de 367 698,99 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1229653003

CE22 1815

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet de deuxième prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1225372003

CE22 1816

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces d'une superficie de 14 142,70 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, pour une période de trois ans, à compter du 8 novembre 2022, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 657 699,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1228042006

CE22 1817

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de ratifier le projet de convention de location de local établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et Athlétisme Canada jusqu'au 30 mars 2025;
- 2- d'autoriser la réception de la somme estimée de 123 386,25 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'autoriser une subvention immobilière d'une valeur estimée de 231 702,75 \$ à Athlétisme Canada;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1229615004

CE22 1818

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de location de local établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et Académie de baseball Canada jusqu'au 30 avril 2023;
- 2- d'autoriser la réception d'une somme estimée à 12 867,80 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'autoriser une subvention d'une valeur de 19 537 \$ à Académie de baseball Canada;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1229615006

CE22 1819

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Consulat général des États-Unis d'Amérique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication et sur la tour de la Ville situé sur le mont Royal, pour l'installation d'équipements de radiocommunication, pour une recette totale de 151 685,91 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1225323005

CE22 1820

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un remboursement totalisant 4 096,38 \$ à Association canado-péruvienne pour pallier à leurs dépenses liées aux Week-ends du monde suspendus en 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1227883006

CE22 1821

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de résilier, à compter du 21 novembre 2022, la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme reconnu le Club d'escrime Fleuret d'argent (CE19 1931), dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1229615001

CE22 1822

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1228080002

CE22 1823

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent, à même le budget de fonctionnement, totalisant la somme de 52 400 \$, soit un montant de 24 700 \$ à la Bibliothèque et centre d'informatique Atwater et un montant de 27 700 \$ à la Direction chrétienne inc. « Innovation Jeunes » pour l'année 2022;

- 2- d'approuver les deux projets de conventions entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'autoriser la directrice des bibliothèques, du Service de la culture, à signer lesdites conventions pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1227585002

CE22 1824

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG22 0173) afin d'ajuster la durée du projet, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1227019005

CE22 1825

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 210 000 \$ à Diving Plongeon Canada, soit un soutien de 65 000 \$ en 2023, de 70 000 \$ en 2024 et de 75 000 \$ en 2025 pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2023 à 2025 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1228475006

CE22 1826

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 109 734 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS) pour un projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1228793002

CE22 1827

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 453 190 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 septembre 2023 au montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Desta Black youth network	DESTA Food	100 000 \$
La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc.	Soutien aux programmes d'aide mensuelle à l'achat des produits alimentaires et de provision de nourriture au refuge de nuit de Chez Doris	100 000 \$
Résilience Montréal	Projet de sécurité alimentaire autochtone Résilience Montréal	54 020 \$
Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain	Service sur mesure	68 128 \$
Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir - Les aînés et les immigrants	63 636 \$
La cafétéria communautaire Multi caf	Une sécurité alimentaire inclusive et équitable	67 406 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1229125003

CE22 1828

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant le droit superficiaire, entre la Ville de Montréal et Tennis Canada – Stade Jarry, pour les lots du superficiaire constitué des lots 3 302 833, 3 302 834, 3 302 836 et 3 302 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprenant le bâtiment sis au numéro 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et les lots du tréfoncier constitué des lots 3 302 832 et 3 302 835 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal afin de prolonger la durée du droit superficiaire d'une période additionnelle de 30 années, soit du 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2052, et ce, selon les termes et conditions du projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature du projet d'acte modifiant le droit superficiaire pourvu que la convention de services de gré à gré soit signée.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1224501006

CE22 1829

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional, ainsi que le Programme de soutien financier des associations régionales et le cadre de référence en octroi de plateaux sportifs qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1229622003

CE22 1830

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 72 500 000 \$, pour une durée de cinq ans, concernant les immeubles issus du programme d'acquisition de logements locatifs (PALL).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1226944001

CE22 1831

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228816006

CE22 1832

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1221024001

CE22 1833

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - b) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - c) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - d) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1221024002

CE22 1834

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1225382035

CE22 1835

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles telles que décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 1^{er} novembre 2022 au 23 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1227317026

CE22 1836

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1223948002

CE22 1837

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux palliatifs sur la chaussée et l'infrastructure dans certaines zones d'arrêt d'autobus du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1229796001

CE22 1838

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs Règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229759001

CE22 1839

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);
- 2- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 400 000 \$ en provenance des surplus affectés;
- 3- d'approuver une augmentation de 650 000 \$ des budgets en dépenses au SIRR provenant des dépenses contingentes;
- 4- d'approuver une augmentation de 400 000 \$ des budgets de dépenses au SIRR provenant des surplus affectés;
- 5- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1226052001

CE22 1840

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de LaSalle, d'un montant de 907 566 \$, couvrant tous les frais de construction et les services professionnels pour réaliser des travaux aux Ateliers municipaux André-Traversy.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1226152005

CE22 1841

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 93 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel visant à augmenter les tarifs relatifs au remorquage prévus aux articles 85, 86 et 88 de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1228100001

CE22 1842

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1226976001

CE22 1843

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) ».

Adopté à l'unanimité.

40.003 1228199001

CE22 1844

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1228373001

CE22 1845

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les dispositifs permettant l'accès à l'immeuble de la cour municipale sans être assujéti aux contrôles de sécurité », afin d'exempter certaines personnes aux mesures de contrôle, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1223302005

CE22 1846

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) ».

Adopté à l'unanimité.

40.006 1226976002

Règlement RCE 22-006

CE22 1847

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 720-123, adopté le 26 septembre 2022 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1228845003

CE22 1848

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Marwan Shedeed à titre d'assistant directeur au Centre de services - opérations du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM 11 à compter du 9 novembre 2022, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1224493001

CE22 1849

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de James Migneault à titre d'assistant directeur au Centre de services - soutien opérationnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM 11 à compter du 9 novembre 2022, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1224493002

CE22 1850

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de François Pelletier à titre d'assistant-directeur au Centre de services - Intervention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans la fourchette salariale FM 11 à compter du 9 novembre 2022, conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1224493003

CE22 1851

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées rendues, par un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière (SSI), relatif aux contrats de location et d'aliénation d'immeubles conclus entre le 1^{er} septembre au 30 septembre 2022, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et de l'article 26 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1229600006

CE22 1852

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM portant sur le Quartier chinois – Projet de règlement P-04-047-235.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1221079009

CE22 1853

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le document intitulé « Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 ».

Adopté à l'unanimité.

60.003 1229764001

CE22 1854

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1222937003

CE22 1855

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte qu'il n'y a aucun rapport trimestriel de mainlevées accordées par un fonctionnaire de niveau A du Service de la Stratégie immobilière, entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 septembre 2022, car aucune mainlevée n'a été accordée par décision déléguée pour respect des obligations.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1229600007

Levée de la séance à 10 h 50

70.001

Les résolutions CE22 1785 à CE22 1855 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint de la Ville